



Formation s évaluateurs Tourisme et Handicaps



Coordination
Handicap
Normandie

Le label Tourisme et Handicap :

Initié par le ministère du tourisme en 2001, la Haute-Normandie a engagé la mise en œuvre du label Tourisme et Handicap dès juillet 2001. Le label « **Tourisme et Handicap** » permet la mise en accessibilité des lieux activités de vacances et de loisirs leur étant accessibles en toute autonomie et sécurité.

Le label apporte une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs en fonction des handicaps. Il garantit un accueil efficace et adapté, et d'un accès à l'information permettant **un maximum d'autonomie et de sécurité**.

L'accès au label est une démarche volontaire des établissements touristiques liés à l'hébergement, la restauration, à la culture et aux loisirs.

Réalisée par un binôme : une personne représentante des acteurs du tourisme et une personne représentante des associations de personnes handicapées.

Nous vous proposons d'intégrer notre réseau d'évaluateurs et de participer à la mise en accessibilité des sites touristiques de la Haute-Normandie.

La formation se déroulera les **17, 18 et 19 janvier 2011** en Basse-Normandie.

Les frais de repas sont pris en charge par l'organisme de formation pendant la période de la formation.